

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCAT CONSEIL POUR LE BUREAU DE CRS - GUINEE

A propos de CRS

Catholic Relief Services – United States Conférence of Catholic Bishops (CRS - USCCB), Organisation Non Gouvernementale de droit de l'état de District of Columbia aux Etats-Unis dont le siège principal est au 228 w. Lexington Street, Baltimore, Etats Unis d'Amérique, et le siège du Programme de Guinée est à l'immeuble CRS Rue de la Brioche Dorée, Kaporo Cité, Parcelle 15-16-Lot 5, dans la Commune de Ratoma.

Catholic Relief Services Programme Guinée est présente en Guinée depuis 2000 et intervient dans la lutte contre le paludisme, l'instauration de la paix et la cohésion sociale, les programmes d'urgences et l'assainissement. Pour mettre en œuvre ses programmes, CRS travaille par l'intermédiaire de l'Église Catholique de guinée et ses représentations, le Gouvernement de la République de Guinée, et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les programmes de CRS Guinée viennent en aide aux personnes démunies et vulnérables sur la seule base de leurs besoins, sans considération de religion, de race ni de nationalité.

I- OBJECTIF

CRS Guinée lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt, en vue du recrutement d'un avocat conseil sur la base d'un processus de sélection, pour l'accomplissement des prestations de conseil juridique et assistance dans la gestion de ses dossiers contentieux. Cette assistance sera formalisée par la conclusion d'une convention d'assistance juridique – type entre CRS Guinée et l'Avocat ou le Cabinet retenu à l'issue du processus de sélection.

Les principaux objectifs attachés à la mission qui sera dévolue à l'Avocat ou au Cabinet retenu portent notamment sur :

- La défense des intérêts de CRS Guinée dans toute procédure administrative ou judiciaire engagée par lui ou à son encontre (au besoin devant les cours et tribunaux aussi bien en matière civile, commerciale, pénale, qu'en matière de contentieux de travail) ;
- Défendre les agents de CRS Guinée impliqués dans un conflit né d'une faute commise dans l'exercice de leur profession et les opposant à un tiers ;
- La délivrance d'avis juridiques et l'élaboration d'études juridiques sur des questions spécifiques (contrats, avenants, conventions, protocoles d'Accord ...) ;
- Analyser en cas de sollicitation, l'application de certaines normes juridiques nationales ;
- Conseiller CRS - Guinée dans l'interprétation et l'application de tout nouveau texte ou réglementation nationale (lois, décrets, arrêtés, etc.) ou internationale en vigueur ;
- Evaluer les risques juridiques liés à chaque contrat et proposer les solutions juridiques appropriées à même de préserver les intérêts de CRS Guinée ;

- Apporter son assistance juridique dans la résolution des différents problèmes rencontrés dans la compréhension et la rédaction des actes et contrats ...
- Produire un rapport d'activité périodique au Bureau de CRS Guinée.

II- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis est adressé à des avocats exerçant en cabinets ou en sociétés d'avocats établis sur le territoire national.

III- MODALITES DE SOUMISSION

Les candidats intéressés par le présent avis doivent fournir un dossier comprenant :

- Une lettre de soumission signée du Représentant du cabinet ou de la société d'avocats, faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les honoraires ;
- Une attestation de l'Administration fiscale valant quitus fiscal (impôts directs et indirects) ;
- Une attestation de l'Ordre des Avocats certifiant que l'Avocat intéressé n'a fait l'objet d'aucune sanction ou procédure disciplinaire durant les cinq (5) dernières années (2016-2020) ;
- Une note de présentation du cabinet ou de la société d'avocats (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse ...) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission (liste du personnel clé y compris CV avec leurs fonctions respectives, cursus, ancienneté et type de contrat liant chaque membre du personnel du Cabinet ou de la société d'avocats) ;
- Les références professionnelles du cabinet ou de la société d'avocats, ses domaines de compétence, en particulier dans la défense des organisations internationales ou sous-régionales.

IV- CRITERES DE SELECTION

Les postulants doivent faire parvenir une offre technique et une offre financière. L'offre technique sera notée sur 70 points et l'offre financière sur 30 points ; soit un total de 100 Points. L'analyse de l'offre financière est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 40 points à l'offre technique.

L'évaluation technique sera faite conformément aux critères du tableau ci-après.

Vu que CRS est exonérée du paiement des impôts directs, y compris la TVA, la proposition financière ne devra pas inclure ces taxes et l'offre le moins disant aura 30 points, les autres seront calculés au prorata.

N°	CRITERES TECHNIQUES	Barème
1	Expériences professionnelles en matière d'assistance et de défense des organisations internationales (document de référence copie des contrats)	30
1.1	<i>Plus de 5 années expériences professionnelles en matière d'assistance et de défense des organisations internationales</i>	30
1.2	<i>3 à 5 années expériences professionnelles en matière d'assistance et de défense des organisations internationales</i>	20
1.3	<i>2 années expériences professionnelles en matière d'assistance et de défense des organisations internationales</i>	10
1.4	<i>1 année expérience professionnelle en matière d'assistance et de défense des organisations internationales</i>	5
2	Attestation de l'Ordre des Avocats certifiant que l'Avocat intéressé n'a fait l'objet d'aucune sanction ou procédure disciplinaire durant les cinq (5) dernières années (2016-2020)	15
3	Attestation de l'Administration fiscale valant quitus fiscal (impôts directs et indirects)	10
4	Note de présentation du cabinet ou de la société d'avocats (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse ...) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission (liste du personnel clé y compris CV avec leurs fonctions respectives, cursus, ancienneté et type de contrat liant chaque membre du personnel du Cabinet ou de la société d'avocats)	15

V- DEPOT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être déposées au plus tard le 23 août 2021 à 12 heures GMT à l'adresse ci – dessous et porter expressément la mention « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN AVOCAT CONSEIL POUR CRS GUINÉE** ».

Immeuble CRS, Rue de la Brioche Dorée, Kaporé cité (kipé), Parcelle 15-16, Lot 5, Commune de Ratoma, B.P. 128, Conakry, Guinée, Tel : 664.20.20.26 / 625250324
Ou par voie électronique à l'adresse : bids.guinee@crs.org

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser au service d'achat par courrier électronique à l'adresse : bids.guinee@crs.org au plus tard, cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des manifestations.



Conakry, le 5 août 2021